



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

comptes

Question écrite n° 96248

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les règles de clôture du livret A. Certains clients ont appris, à leurs dépens, qu'en cas de clôture d'un livret A dont les encours sont inférieurs à 10 euros, la banque se réserve le droit de conserver ces sommes à son bénéfice. Si ces montants restent modiques, la surprise des clients concernés est grande. Ce sentiment indique clairement que cette règle n'est pas connue des usagers, attestant du manque de transparence des tarifs et pratiques bancaires. En conséquence, il lui demande de renforcer les mesures indispensables à cette transparence et à l'amélioration des droits des clients devant leur banque.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96248

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2010, page 13629

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)